

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 28 Septembre 2016

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 28

Date de la convocation : 20/09/2016

**Présents** : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, Mme GEROME Nadine, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

#### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GEORGES Jean Michel à Mme MOTSCH Suzanne, M. GEORGES Patrick à M. MAROT Joël, Mme GRIMILLOT Patricia à M. GARION Eric, M. LEROY Philippe à M. LA VAULLEE Henri.

Excusé(s) : Mme CERVONI Anélène.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 28 Septembre 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes - Rue du Cdt Saint Sernin à XERTIGNY sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

Mme LEMARQUIS Christine a été nommée secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Madame le Maire de XERTIGNY pour son accueil.

#### Objet des délibérations

1. FINANCES – Budget général et budget assainissement : Créances éteintes et admises en non-valeur
2. PETITE ENFANCE – Association Sucre d'Orge : Convention d'utilisation des locaux par le RAM
3. ASSAINISSEMENT - Travaux Arches : Avenant n°2
4. BASSIN DE LA LANTERNE : Etude de préfiguration d'un syndicat mixte - Accord de principe
5. ATELIER BOIS : Avenants aux travaux
6. TEPCV : Avenant n°1
7. INFORMATIONS : Aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
8. INFORMATIONS : Organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
9. INFORMATIONS : Divers
10. PROCHAIN CONSEIL : Date et lieu

#### Documents remis aux délégués :

- Liste des projets TEPCV pour l'avenant 1.

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

#### **1. GIP Maison de l'Emploi : Modification des délégués**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Philippe EYMARD en qualité de titulaire et Madame Véronique Marcot en qualité de suppléant au GIP Maison de l'Emploi du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

#### **2. FINANCES - Budget général et budget assainissement : Créances éteintes et admises en non-valeur**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire constate l'extinction des créances de 3156.16€ €, admet en non-valeur le somme totale de 448.96 € sur le budget général (ordures ménagères), en non-valeur le somme totale de 232.57€ sur le budget assainissement.

### **3. PETITE ENFANCE - Association Sucre d'Orge : Convention pour utilisation des locaux pour le RAM**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de conventionner à titre gratuit avec l'association Sucre d'Orge pour l'utilisation des salles des multi-accueils Sucre d'Orge et les Loupiots et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

### **4. ASSAINISSEMENT - Travaux à Arches : Avenant n°2**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché précité pour modification du bordereau des prix unitaires :

- 30.250.5 : Terrassement avec stockage sur site à 11,80 € HT/m<sup>3</sup> au lieu de 18 €HT/m<sup>3</sup> (réduction due à la facilité de stockage sur les talus des lits de séchage plantés de roseaux + le décalage de la conduite derrière rue du Pâquis dans l'accotement sous espace vert au lieu de chaussée)
- 30.285.5 : Remblai avec matériaux du site à 9,20 € HT/m<sup>3</sup> au lieu de 14 €HT/m<sup>3</sup> (autorisation d'un matériau agréé SETRA mais non CCTP et absence de chaulage)

### **5. BASSIN DE LA LANterne : Etude de préfiguration d'un syndicat mixte**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** de participer à la réalisation d'une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI sur son bassin versant, de fournir les données nécessaires à la réalisation de l'état des lieux et de contribuer à la réflexion sur la structuration future de la maîtrise d'ouvrage GEMAPI,
- **ACTE** le principe d'une participation à l'autofinancement de l'étude portée par le syndicat du Bassin versant de la Lanterne sur une base de 9 600 € à répartir entre les structures suivantes : Syndicat de la Lanterne, CC de la Haute Comté, CC des Terres de Saône, CC du Triangle Vert, CC du Pays de Luxeuil, CC des Mille Etangs, CC de la Haute-Vallée de l'Ognon, CC des Vosges Méridionales, CC de la Porte des Hautes Vosges, CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle, CC du Val de Vôge.
- **ACTE** le principe d'une répartition de l'autofinancement sur une base forfaitaire ou sur la base d'une clé de répartition (population + surface). Son montant sera définitivement arrêté par voie de convention au moment de la signature du marché d'étude. Le versement de la participation se fera au démarrage de l'étude.
- **PREND ACTE** que la participation à l'étude ne vaut pas engagement à intégrer le futur Syndicat Mixte de bassin versant qui sera éventuellement créé.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de ces décisions et notamment la signature de la convention avec le Syndicat de la Lanterne.

### **6. ATELIER BOIS - Avenants aux travaux**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les avenants ci-dessous :
  - Lot gros œuvre : Avenant n°3 : 5 184,00 € HT pour la réalisation d'un radier pour l'aspiration (soit +10.32% au total),
  - Lot gros œuvre : avenant n°4 : 3 812,00 € HT : nettoyage autour du site et mur de soutien (soit +12.80% au total),
  - Lot électricité : Avenant n°2 : 2 114,83 € HT pour les travaux de canalis pour le raccordement des machines ONF (pour rappel, avenant n°1 d'un montant de 2 308.80€ HT). Les 2 avenants représentent 6.37% du montant initial,
  - Lot aménagements extérieurs : Avenant n°1 : -725.93 € HT pour modification du garde-corps (-12.80% du montant initial),
  - Lot VRD – TRB : Avenant n°2 pour 392.73 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer ces avenants.

### **7. TEPCV : Avenant n°1**

Le Président expose qu'il est possible de passer un avenant pour avoir des crédits supplémentaires. La liste des projets est présentée aux membres du conseil. Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant n°1 à la convention TEPCV et autorise le Président à signer cet avenant à la convention TEPCV.

### **8. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)**

Néant

### **9. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

### **10. Informations diverses**

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

### **11. Date et lieu du prochain conseil**

Le 02 novembre 2016 à Uriménil

La séance est levée à 21h20

La Secrétaire  
Mme LEMARQUIS Christine

Le Président  
Philippe EYMARD